

Lettres québécoises
La revue de l'actualité littéraire



Le Québec et le lac Meech

Le Québec et le lac Meech. Un dossier du Devoir — avant-propos de Benoît Lauzière, Montréal, Guérin littérature, 1987, 477 p., 19,95\$.

Willie Chevalier

Numéro 48, hiver 1987–1988

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/39198ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Jumonville

ISSN

0382-084X (imprimé)

1923-239X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Chevalier, W. (1987). Compte rendu de [Le Québec et le lac Meech / *Le Québec et le lac Meech. Un dossier du Devoir* — avant-propos de Benoît Lauzière, Montréal, Guérin littérature, 1987, 477 p., 19,95\$.] *Lettres québécoises*, (48), 64–65.

Tous droits réservés © Éditions Jumonville, 1987

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

LE QUÉBEC ET LE LAC MEECH

Le Québec et le lac Meech. Un dossier du *Devoir* — avant-propos de Benoît Lauzière, Montréal, Guérin littérature, 1987, 477 p., 19,95\$.

Vingt-cinq ans après les prédictions de Marshall McLuhan sur la mort de l'imprimé, libraires et distributeurs de périodiques, plus nombreux que jamais, continuent à proliférer. Et non seulement la diffusion des périodiques augmente mais on cherche souvent à en perpétuer le contenu en l'enfermant dans un livre. C'est ainsi que *Le Québec et le lac Meech* contient, au dire de Benoît Lauzière, directeur du *Devoir*, l'essentiel de la plupart des mémoires soumis à la Commission parlementaire des institutions de l'Assemblée nationale et d'un grand nombre de réflexions et d'opinions exprimées dans les journaux. La table des matières, détaillée et nécessaire, se présente sous la forme d'un signet élégant. Innovation, à ma connaissance; mais qu'arrive-t-il si l'on égare le signet?

On comprendra plus facilement les accords du lac Meech si l'on se rappelle un peu les revendications constitutionnelles du pouvoir central et des provinces depuis plus d'un demi-siècle, les promesses des politiciens à leur propos, les discussions et tractations aux conférences fédérales-provinciales. Résumer tout cela était une tâche presque impossible; l'excellent chroniqueur parlementaire Gilles Lesage s'en est acquitté avec une limpidité enviable. On aurait dû, quand même, lui accorder plus d'espace, quitte à nous faire grâce des opinions de raseurs, épigones de l'ex-sénateur Eugene Forsey, soi-disant experts que, dans les salles de rédaction, de guerre lasse ou par pusillanimité, ou encore par esprit de facilité, on finit par traiter en véritables spécialistes. Vive la concision! bien sûr, mais certains sujets gagnent à être développés sans trop craindre les répétitions. Lesage aurait donc pu rappeler moins succinctement ce qui s'est passé à Ottawa de septembre



1980 jusqu'au jour d'avril 1982 où Sa Majesté signa un document qui «rapatriait» au Canada la constitution de 1867, Loi du Parlement britannique assortie d'une formule d'amendement et d'une charte des droits et libertés qui chaque jour se révèle improvisée. En revanche, Lesage rappelle opportunément cette étrangeté: «28 novembre 1981. La Cour suprême statue que le rapatriement unilatéral projeté par Ottawa est légal; bien que «le procédé en lui-même enfreigne le principe du fédéralisme» et que «l'adoption de cette résolution soit inconstitutionnelle dans le sens conventionnel». C'est vraiment original, et très curieux! Le gouvernement du Canada pouvait donc, il y a cinq ans, «rapatrier» la constitution de 1867, après l'avoir fait amender à Westminster, malgré l'opposition farouche d'une des provinces qui lui ont donné naissance! Et si l'Ontario plutôt que le Québec avait été la récalcitrante?

Lesage signale que neuf députés libéraux à l'Assemblée nationale, dont quatre aujourd'hui ministres, votèrent malgré leur chef, Claude Ryan, contre une motion priant le pouvoir central de renoncer à son projet «inconstitutionnel dans le sens conventionnel, contraire au principe du fédéralisme» et pourtant lé-

gal selon la Cour suprême. C'est évidemment de cette légalité que s'autorise le professeur Gérard-A. Beaudoin pour soutenir, en annexe au volume, que «le rapatriement qui s'était accompli le 17 avril 1982, respectait les lois et les conventions constitutionnelles. C'est dire que Québec est liée par la *Loi constitutionnelle de 1982* et la *Loi de 1982 sur le Canada*».

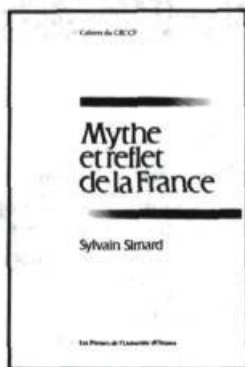
Puisque le Québec était ainsi lié mais ne semblait pas s'en porter si mal, quel besoin avait quel gouvernement des fameux accords? Qui les a voulus? Brian Mulroney par désir de conciliation et le Québec pour de bonnes raisons qu'exposait Gil Rémillard en mai 1986 (p. 55).

Un peu plus d'un mois avant le débat sur les accords à Québec, un jeune et authentique spécialiste du droit constitutionnel, M^e Robert Décary, éclairait les lecteurs de *La Presse*: «Le but premier de la rencontre du lac Meech était de «rapatrier» le Québec, de permettre au Québec d'adhérer à l'entente dont il avait été sauvagement exclu cinq ans plus tôt, de civiliser l'État fédéral canadien, d'effacer le péché original commis par les gouvernements d'alors. Le but n'était pas de réformer le système fédéral, cette réforme ne pouvant véritablement commencer avant que le Québec ait pris sa place autour de la table ronde.

«Par ailleurs, pour apprécier les résultats de la rencontre du lac Meech, il faut noter — avec regret peut-être, mais la nostalgie ne bâtit pas l'avenir — que le poids du Québec dans l'ensemble canadien n'est plus ce qu'il était, ce qui signifie, en termes politiques, que le Québec n'est plus capable aujourd'hui d'exiger autant qu'il y a cent ans, voire il y a cinq ans. Et comme ce poids va diminuer pour des raisons démographiques, politiques et économiques incontrôlables, il est permis de penser que ce que le Québec peut obtenir aujourd'hui, il ne pourra sans doute pas l'obtenir demain. C'est, vraiment, le cas d'«un tiens vaut mieux que deux tu l'auras», pourvu bien sûr que ce «tiens» soit respectable et ne soit pas acquis à n'importe quel prix.» (p. 67)

Lus d'affilée, les textes discordants du dossier laissent songeur. D'autant plus qu'au moment où plusieurs venaient de se faire une opinion, un homme est venu jeter la confusion dans les esprits: un des trois anciens premiers ministres du pays, le maître d'oeuvre des lois de 1982 que certains admirent pour l'unique raison que le gouvernement du Québec d'alors n'en voulait pas. À ce propos, on supposera que Pierre Elliott Trudeau croit aux justes retours des choses. Car tout s'est passé comme si, vers la fin de mai 1987, ce politicien s'était rappelé avec remords qu'il avait déjà traité Robert Bourassa de «mangeur de hot dogs» (bien que la charte des droits et libertés dont il — Trudeau — allait nous doter nous laisse libres de manger ce que nous voulons, fût-ce le mets qu'il avait recommandé aux «gars de Lapalme»). Comment faire amende honorable sans perdre la face? En rendant un service détourné mais signalé au Premier ministre du Québec, voyons! Et d'écrire à *La Presse* une lettre dans le style du plus mauvais Valdombre pour dénoncer les accords. Ce qui devait leur assurer ainsi qu'à Bourassa l'approbation de nombreux citoyens. Juste retour des choses... Trois jours plus tard, dans le même journal, Claude Ryan réfutait point par point l'argumentation de Trudeau dans une lettre qui reste un modèle de dialectique.

Il ne faut pas oublier que, le 20 mai 1980, une majorité de Québécois se sont prononcés par référendum pour le maintien de leur province dans la Confédération. Et que les lois de 1982 et les jugements ultérieurs de la Cour suprême ont resserré le carcan constitutionnel dans lequel est engoncé le Québec d'après des historiens et des politologues très respectés. Ces deux faits ne doivent pas nous empêcher de réfléchir sur ces lignes du professeur Daniel Latouche, que l'on n'a jamais pris en flagrant délit de flagornerie envers un politicien (p. 123): «Il faut se mettre dans la tête une fois pour toutes que les intérêts du Québec ne sont pas systématiquement en opposition avec ceux du Canada. C'est faux de prétendre que ce qui est bon pour le Québec ne peut l'être pour le Canada, ou vice versa. Si distincts que nous soyons des anglophones, nous partageons avec eux des intérêts — pas seulement économiques — et les partagerions même séparés politiquement». En Europe, des ennemis «héréditaires» se retrouvent solidaires malgré leurs rivalités passées, présentes et futures.»



**MYTHE ET REFLET DE LA FRANCE :
L'IMAGE DU CANADA EN FRANCE,
1850-1914**

Sylvain Simard

Approche globale de la diffusion d'une image du Canada en France, qui relève autant d'une histoire des mentalités et de l'imprimé que de la littérature comparée ou de la sociologie de l'opinion. L'ouvrage intéressera tous ceux pour qui nos rapports complexes avec la France constituent l'un des aspects essentiels de notre culture. « Cahiers du centre de recherche en civilisation canadienne-française », n° 25
440 pages

34,95 \$



LES JEUX DE LANGAGE

Laure Hesbois

À travers calembours, contrepèteries, charades, rébus, mots croisés et autres logogriphes, l'auteure s'applique à découvrir la source profonde du plaisir que suscitent les jeux de mots. Une réjouissante illustration des propriétés ludiques du langage.
332 pages

29,95 \$



**LA TRADUCTION AU CANADA/
TRANSLATION IN CANADA: 1534-1984**

Jean Delisle

Cet ouvrage contient un précis et une bibliographie exhaustive de l'histoire de la traduction, de l'interprétation et de la terminologie au Canada. Le précis renferme une chronologie des principaux événements relatifs à ces professions et aux domaines connexes, ainsi que bien d'autres renseignements utiles. La bibliographie forme un recueil de plus de 2 000 titres (livres, documents et articles).
436 pages

29,95 \$



**Les Presses de
l'Université
d'Ottawa**

603 Cumberland
Ottawa, Ont
K1N 6N5
(613) 564-2270

Le Québec et le lac Meech ne contient rien, malheureusement, sur les séances du comité conjoint des Communes et du Sénat où des Québécois, dont Trudeau, ont témoigné. Un deuxième tome suivra peut-être dans lequel on rappellera que, dans sa tournée électorale de 1979, le politicien n'avait pas soufflé mot de ses projets constitutionnels; dans lequel, aussi, l'on expliquera sans doute pourquoi les accords du lac Meech doivent faire l'objet d'interminables examens et auditions contrairement aux lois de 1982. □

Willie Chevalier